

## PROCES-VERBAL

**SEANCE DU 14 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le quatorze février, à dix-huit heures, s'est réuni à la salle du Conseil en l'Hôtel de Ville, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Georges ROSSO, Maire.

	18 h
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	27
Nombre de procurations :	1
Nombre de conseillers absents :	1
Nombre de conseillers excusés :	0

Date de convocation : 08/02/2024

18 H 00 : Le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus.

TABLEAU DE PRESENCE ET POUVOIRS			
<i>Noms des conseillers</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents</i>	<i>Pouvoir à</i>
ROSSO Georges	X		
SABATINO Paul	x		
DESMATS Nicole	X		
CORTES Jeanne	x		
JAUFFRET Michel	x		
GIRAUD Chantal	X		
MONTALBAN Francis	x		
ROSSO Viviane	x		
SACOMAN Roger	X		
DEQUIVRE Claude	x		
CASABURI Francine	x		
MAISONNEUVE Régis	x		
SOLE Jean-Pierre	x		
FERNANDEZ Danielle	x		
SALAS Aline	x		
MARTINEZ Véronique		X	
JUAN Annie	x		
BONNET Marie-Claude	x		
COSTE Raymonde	x		
BARTOLI Michel	x		
FIORI Frédéric	x		
LILLO Sabine	X		
MISSIMILLY Laurent	x		
GUEVARA David	x		
LAVAL Jacques	X		
MAZADE Alain	x		
CANGELOSI Laëtitia	X		
GROBEL Pierre	X		
GUIDI Marie-Noëlle		x	ROSSO Georges

**Monsieur le Maire** : Je vous remercie pour votre présence. Le quorum est atteint, nous pouvons commencer.

**Madame SALAS Aline** est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

### **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 novembre 2023**

**Monsieur le Maire** : Des remarques sur le procès-verbal ? Non ?

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2023 est adopté à l'unanimité des présents

### **LES DECISIONS**

Le Maire donne lecture des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et demande à l'assistance s'il y a des remarques.

Dans la mesure où aucune remarque n'est donnée, le Maire propose d'entamer l'ordre du jour

<b>2024/01 -01</b>	<b>CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS</b>
--------------------	--------------------------------------

Deux emplois permanents vont être créés pour permettre d'une part l'avancement de grade d'un agent pour l'évolution de sa carrière et l'autre en cas de nécessité.

**Monsieur le Maire** : Je soumetts aux voix

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie

<b>2024/01-03</b>	<b>DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 - TRAVAUX DE PROXIMITE 2024 - CREATION DE SANITAIRES AU STADE MUNICIPAL DU ROVE</b>
-------------------	--

Des travaux de proximité doivent être entrepris pour des sanitaires au stade municipal. Pour être en conformité et pour répondre aux besoins des usagers, la création d'un sanitaire PMR est nécessaire avec la pente d'accessibilité conforme pour y accéder ainsi que des sanitaires supplémentaires.

Ces travaux sont onéreux, une subvention va être sollicitée pour financer une partie de ce projet. Le conseil départemental pourrait attribuer une subvention de 70% sur un montant des travaux plafonné à 85 000€ HT.

**Monsieur le Maire** : Je soumetts aux voix

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie

<b>2024/01 -02</b>	<b>DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE</b>
--------------------	---------------------------------------

Monsieur le Maire remercie l'assemblée d'avoir lu et étudié le rapport sur les orientations budgétaires 2024 pour pouvoir en débattre.

PV du 14 Février 2024

Ce rapport est très détaillé et explicite.

La situation de la commune du Rove :

En 2023 des mesures ont été prises par la commune pour maîtriser les dépenses de la ville.

Le budget 2023 fait ressortir un excédent de clôture d'environ 1 200 000€.

Il est important de noter que l'entretien des bâtiments communaux engendre des dépenses énormes pour la commune mais est nécessaire pour préserver le patrimoine de la ville.

Cet excédent pourrait permettre de faire des opérations pour la commune, tel que l'aménagement d'un parking privé pour la sécurité des enfants, des sanitaires et sanitaire PMR au stade, l'entretien et l'augmentation du parc de la vidéo protection pour la sécurité de la ville.

Le conseil Municipal est maintenant invité à débattre.

**Mme CANGELOSI** : je n'ai pas entendu la 1<sup>ère</sup> opération sur les 3.

**Monsieur le Maire** : la 1<sup>ère</sup> opération concerne les travaux pour les sanitaires du stade

**Mme BONNET** : est-il envisageable d'augmenter le nombre de places de parking pour les personnes handicapées. Il en faudrait 2 par parking.

**Monsieur le Maire** : tout est envisageable. Actuellement il existe une place par parking et un parking privé à la Salle des fêtes pour permettre aux personnes à mobilité réduite de stationner lors des manifestations.

Nous devons faire de nombreux travaux pour la mise en conformité concernant l'accessibilité des bâtiments recevant du public dans la commune, ce qui représente des dépenses importantes.

**Monsieur Paul SABATINO** : il est à noter un énorme travail fait en toute démocratie avec l'ensemble de la population, les associations, l'école, le personnel communal qui est une aide dans la préparation du budget.

**Monsieur le Maire** : c'est une pratique habituelle.

Le budget alloué aux écoles est très important.

Actuellement les garderies sont gratuites mais si l'amplitude d'ouverture de la garderie est augmentée comme le demande les parents d'élèves, les garderies deviendront payantes dans ce cas-là.

**M. David GUEVARA** : c'est une question qui a été abordée plusieurs fois en conseil d'école.

Est-ce que les deniers publics doivent payer ces exceptions.

Les garderies actuelles sont gratuites.

**Monsieur le Maire** : j'en parlerai lors des conseils d'écoles si la question venait à être abordée.

**M. David GUEVARA** : l'entretien du patrimoine communal est très important et ce patrimoine est très bien entretenu comme on peut le voir à l'école, au gymnase ou au stade avec les équipements en constante amélioration. Cet entretien est un élément important dans la gestion des finances de la commune.

**Monsieur le Maire** : entretenir revient très cher mais est indispensable. Il faut gérer au mieux le budget pour garder une marge de manœuvre afin d'intervenir en cas de nécessité.

Il est en de même pour le budget alloué au centre aéré qui revient 4 fois plus cher que les autres car les sorties sont très nombreuses mais indispensables pour l'épanouissement des enfants.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de bien vouloir acter la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2024 et d'approuver la délibération qui s'y rapporte.

Je peux donc lever la séance. Je vous remercie pour votre participation et implication.

Séance levée à 18 h 45

**Le secrétaire de séance**  
Aline SALAS